

Commune de FLAGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 07 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de FLAGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TIEULIE Pierre, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : *Beugnet P. - Bony P. - Boussac C. - Couchet J.C. - Delmon E. - Domergue F. - Imbert M.C. - Lantuejoul O. - Larren C. - Laybros A. - Puech V - Tieulie P.*

Absents excusés : *Blazi M. - Coudon L. - Lacombe D.*

Date de convocation : *le 1er septembret 2015*

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Flagnac peut délibérer.
Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée ; et Monsieur LANTUEJOUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

<p align="center">RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE</p>

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable.

Il précise que, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2015 afin qu'il donne son avis.

Après en avoir pris connaissance et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Ainsi délibéré à FLAGNAC les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Certifié exécutoire,

Délibération publiée le 08/09/2015

**Le Maire,
P. TIEULIE**

